

Nous vous signalons expressément que GARDENA n'est pas responsable des dommages causés par ses appareils, dans la mesure où ces dommages seraient causés suite à une réparation non conforme, dans la mesure où, lors d'un échange de pièces, les pièces d'origine GARDENA n'auraient pas été utilisées, ou si la réparation n'a pas été effectuée par le Service Après-Vente GARDENA ou l'un des Centres SAV agréés GARDENA. Ceci est également valable pour tout ajout de pièces et d'accessoires autres que ceux préconisés par GARDENA.

Certificat de conformité aux directives européennes

Le constructeur, soussigné :
GARDENA Manufacturing GmbH,
Hans-Lorenser-Str. 40, D-89079 Ulm,
déclare qu'à la sortie de ses usines le matériel neuf désigné ci-dessous était conforme aux prescriptions des directives européennes énoncées ci-après et conforme aux règles de sécurité et autres règles qui lui sont applicables dans le cadre de l'Union européenne. Toute modification portée sur ce produit sans l'accord express de GARDENA supprime la validité de ce certificat.

Désignation du matériel : Mini-pompe

Référence : 1490

Directives européennes :

Directive "machines"

98/37/CE : 1998

2006/42/CE : 2006

Date d'apposition du marquage CE : 1994



Fait à Ulm, le 01.12.1998 Thomas Heinl
Direction technique